



NOS POTINS — VILLE

***Guerre froide à Muhungu ?**

L'année académique a démarré sur les chapeaux de roue à Muhungu.

Les étudiants n'en ont cure. Eux qui ont dû se jeter à l'eau ignorant des intrigues qui opposent leurs dirigeants. Ceux-ci voudraient, semble-t-il, jouer cette fois-ci du quitte ou double. Ou l'un ou les autres, chuchote-t-on dans les airs de la colline inspirée.

***Quand le CIDEP revient.**

Sur la même colline une institution revient en force après une interdiction fort préjudiciable.

Conditions d'admission : 150 Z pour le secrétariat, 200 Z pour les "autres" sections indéfinies et les pièces scolaires (?) pour tous.

Les nombreuses victimes de l'ancien régime se demandent si les choses sont revenues à la normale là-bas.

***Shigellose à Katana ?**

A deux jours du séminaire, des toubibs du Kivu, la shigellose s'est annoncée à Bushumba et avec à son actif quelques victimes.

Où il faut rééditer les journées sanitaires de Lwiro ou il faut trouver une autre solution pour la zone sanitaire de Katana où l'assainissement n'évolue qu'à pas de tortue.

***Les baraques du feu rouge**

Depuis que JUA a dénoncé l'érection au marché FEU ROUGE de kiosques non conformes aux normes urbanistiques, c'est des baraques qui y poussent à profusion aujourd'hui.

Qu'abritent-elles ? Des restaurants-dépôts qui, à la tombée des ténèbres se transforment en logettes cachant des combines mystérieuses.

Le chef de l'Hôtel de ville le sait-il ?

***Des vérités gênantes**

Le même chef se rappellera aussi que l'opération "destruction des constructions anarchiques" s'est arrêtée malgré lui. Et pour cause ?

Il a été découvert du côté du quartier Essence que la plupart des autorisations de bâtir étaient délivrées en bonne et due forme par l'autorité mun... chut ! Alors quoi ? Gênant, n'est-ce pas ?

***Rançonnement autorisé ou non ?**

Un semblant de barrière anarchique martyrise les mamans des villages qui arrosent Bukavu de leurs légumes et autres denrées vivrières.

A chaque passage à Ciriri près de Chimpunda, un gars habillé en civil mais portant un casque GDN et des fois des bottes militaires exige chaque jour un chou, un stick de bois, une patate ou une botte de légumes. Au nom de qui le fait-il ? Autorisé ou non ?

***Mérite civique moyennant...**

Nombre chefs d'entreprise de Bukavu ont dû décommander - la mort dans l'âme - la demande de décoration de leurs agents méritant auprès de la chancellerie. Les conditions leur exigées dépassant leur bourse.

D'où la question de savoir si pour mériter une distinction civique, il fallait au préalable faire partie d'une boîte friquée... Comme celles qui ont brillé de mille feux le 15 octobre dernier au stade Mobutu de Kadutu.

***Suite au précédent**

Le jeu valant la chandelle, des escrocs en ont profité et ont touché auprès de certaines maisons commerciales 4.000 Z par unité. La motivation était simple : contribution "obligatoire" aux manifestations de décoration des militants méritants.

Pour mémoire, c'était quelques jours avant le 15 octobre !

***Déclaration de naissance : Emballage ?**

Grande a été dernièrement la surprise d'un quidam face à un feuillet de registre de déclarations de naissance qu'on apprêtait pour lui emballer son riz. Au petit marché Nkafu de la Brasserie.

Les feuillets au nombre de 5 sont de l'Etat-Civil numérotés 84Vol XXVI/71 jusqu'au 91...

C'est dire que tout le bureau de l'Etat-Civil de Mushekere est par terre ou en l'air.

Droit de réponse

La commission parlementaire proteste

Citoyen Directeur-Editeur,

Nous avons lu avec attention l'article paru dans votre Journal JUA n° 284 de la semaine du 14 au 20 septembre 1985 P. 3 rubrique "Nos Potins-ville".

Bien que cet article n'ait pas été signé par son auteur, nous osons croire qu'il est l'oeuvre de votre propre journal. De ce fait nous avons tenu à y apporter toute la lumière sur les allégations avancées.

Il est vrai que dans le cadre de contrôle de paie et des fonctionnaires qu'elle a entrepris dans la Région du Kivu, une commission parlementaire a séjourné du 4 au 9 septembre 1985 à Uvira. Mais ce qui n'est pas du tout vrai et de surcroît malhonnête de la part de celui qui a fourni l'information à votre journal, c'est dire que la Commission était insolvable, c'est-à-dire ne pouvait pas honorer la facture de l'hôtel qui s'élevait à 9.600,00 Z.

La Commission parlementaire est arrivée au Kivu, à Bukavu, le 14/08/85. Elle y a séjourné jusqu'au 4 septembre à l'Hôtel Résidence à Bukavu. La Commission a honoré sans problème aucun toutes les factures y afférentes. Il en est de même de celles pour les quelques jours passés après Uvira et avant le départ pour le Maniema. Pour ce qui est du cas d'Uvira, la veille de son départ d'Uvira, la délégation a été informée de la bouche du Président sous-régional du MPR, Commissaire sous-régional que pour le séjour à Uvira, la Sous-Région le prenait en charge. Elle a de ce fait demandé aux membres de la délégation de libérer simplement les chambres, qu'elle enverrait un de ses agents du protocole aviser le propriétaire de l'Hôtel qui effectivement a été informé de la décision de l'autorité sous-régionale.

Non satisfaite de cette décision, le propriétaire de l'Hôtel de la Côte n'a pas trouvé mieux, ce à l'insu de la Sous-Région que de suivre les membres de la Commission à Bukavu pour réclamer le paiement de ces factures.

Indignés, nous avons décidé d'honorer ces factures, mais auparavant nous avons été fai-

re part de ce cas au Président Régional du MPR et Gouverneur. Indigné à son tour, il a fait venir l'intéressé et lui a notifié sa décision d'honorer ces factures du fait de l'engagement pris par la Sous-Région.

A ma connaissance, ce montant de 9.600 Z a été liquidé, car le Président régional du MPR nous l'a confirmé lors de son passage ce dimanche 22 septembre à GOMA. Nous sommes dès lors fort indignés des propos malveillants, discourtois et diffamatoires tenus dans votre article à l'endroit de membres d'un organe du MPR qu'est le Conseil législatif. Tout cela dénote à notre avis, le manque de sérieux et de vérité dans les informations publiées.

Le mieux aurait été de publier l'histoire dans son entièreté au lieu de se contenter des entrefilets.

Ayant ainsi porté atteinte à l'honneur et à la dignité du Conseil législatif, nous nous réservons le droit de recourir le cas échéant à la Justice pour préjudice subi.

Pour la Commission parlementaire d'enquête,
le Président,

OMBILINGO SABILO MINGITO
Officier de l'Ordre National du Léopard.

Ndlr:

L'information est un produit délicat à manipuler. C'est le cas du "potin-ville" intitulé "des missionnaires insolubles". Qui a tort, qui a raison ? Dans tous les cas, nous avons reçu l'information de la sous-région du Sud-Kivu et confirmé par le propriétaire-gérant de l'"Hôtel de la Côte". Le commissaire sous-régional avait affirmé qu'il ne paierait pas la note des "honorables" et que les commissaires du peuple qui avaient des frais de mission devaient s'acquitter de leurs notes d'Hôtel. C'est, sans doute, cela qui a incité nos missionnaires à ne pas honorer leurs factures.

Bien sûr, la zone s'était portée garante pour couvrir ces frais !

Loin de nous est donc l'idée de porter atteinte à la crédibilité d'un organe aussi important que le Conseil législatif qui ne tolère point des incartades de la part de ses membres.

C'est pourquoi nous avons voulu rétablir chacun dans ses droits.

3
ATOOUTS

BRASSERIES SIMBA
Représentant à BUKAVU
ETS RWAKABUBA SHEJA

BRASSIMBA PJ/256/C/85